

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2009

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

** Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Gérard GERON (*à partir de 19h30*), Gérald GUILLEMONT, Maryse RODDE, Marie-Pierre VIAL, Jean GUILLON, Jean-Marie PASCAL, Laetitia DEFFOBIS, Fadela AOUMMEUR (*à partir de 19h15*), Jean-Eudes JOFFRIN, Christian PEYRO, Guy DEMARETZ, Liliane FLEURY, Jacques RODRIGUEZ, Gérard GACHON, Robert SORIANO, Armelle RAFFINI, Christian NAVARRO, Danielle GACHE, Eric MARCHESI, Fatma LAPRADE, Corinne LE CAR, Fatima FETTACHE-BOUGUessa, Géraldine BUTI, Pierre CARLIN, Jean-Claude DETOURNAY, Maryline KERAUDY, Virginie BICHET, Eric ROUBY, Claude MIKAELIAN, Sandrine VENTURE, Cécile DUMAS.

Etaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Gérald GERON par Eric MARCHESI (*jusqu'à 19h30*),

Anne-Marie CHAYOT par Marie-Pierre VIAL,
Martine ARFI-AYALA par Frédéric VIGOUROUX,
Patricia GIMENES par Eric ROUBY.

Etait absente :

Mme Fadela AOUMMEUR (*jusqu'à 19h15*).

(Le quorum est atteint.)

A) Désignation du Secrétaire de séance.

M. le MAIRE.- Je vous propose de désigner **Mme Marie-Pierre VIAL** pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

B) Ratification du compte-rendu du Conseil municipal du 27 mars 2009.

M. le MAIRE (S'adressant à la sténotypiste).- Je salue, Madame, le travail excellent que vous faites, c'est un travail complet.

(La sténotypiste remercie M. le Maire d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des observations ?

Mme DUMAS.- Page 10, lors de la présentation du budget concernant les dépenses afférentes au personnel, il a été déclaré pour expliquer la recrue de cadres : « (...) *afin de redonner à la Commune l'armature intellectuelle nécessaire à sa bonne gestion* ».

Ces propos furent relevés dans la presse de façon un peu différente, mais peu importe, ce qui reste le plus important c'est qu'ils

aient été mal vécus, et ont pu blesser un certain nombre d'employés communaux.

Je souhaitais donc dire au nom du groupe de l'Opposition de Gauche que nous respectons la nature et la qualité du travail qu'ils effectuent en direction des Miramasséens et ce, qu'ils soient « cadre A » ou « cadre C », bien entendu.

M. le MAIRE.- Il ne s'agit donc pas d'une modification du compte rendu ?

Mme DUMAS.- Non, ce n'est pas une modification du compte rendu, mais je tenais à vous le signaler.

M. le MAIRE.- D'accord, mais cela appelle une réponse, Madame, avant de proposer une modification.

Je l'ai lu effectivement comme la plupart d'entre eux, y compris son auteur.

(Se tournant vers M. GUILLEMONT) Nous en avons d'ailleurs discuté ensemble, et je pense que cela a été mal compris.

M. Gérald GUILLEMONT, Adjoint aux Finances, voulait parler de la capacité de montage de dossiers. Vous savez que nous manquons cruellement d'ingénieurs, mais il ne s'agissait pas de l'intelligence du personnel, vous pensez bien que nous ne sommes pas de la trempe de ces personnes qui considèrent les membres du personnel comme étant des personnes non dotées d'intelligence, bien au contraire. D'ailleurs, nous le prouvons dans l'ensemble du rapport à travers les positions que nous prenons, notamment sur la mise en place d'une discussion avec les organisations syndicales, mais également sur tout ce qui est relatif au CHSCT, Comité qui était un peu oublié, ou ce qui relevait de la formation du personnel.

Il s'agit donc bien en fait d'un propos que Gérald GUILLEMONT a tenu sur la question du montage de dossiers où l'on manque cruellement d'ingénieurs, parce que pour monter des dossiers,

par exemple, de demandes de subvention où il nous faut énormément de production actuellement, nous n'avons pas assez de personnel, et vous savez que nos agents sont débordés par rapport à leur activité.

Voilà pourquoi je vous remercie de me permettre de faire cette rectification qui est en fait une incompréhension, mais dans nos esprits, l'idée était très claire, elle ne visait pas autre chose. Merci, Madame DUMAS.

Souhaitiez-vous une modification du compte rendu ?

Mme DUMAS.- Non.

Deuxièmement, concernant mon intervention page 26, lorsque j'ai dit : « (...) 2.254 chômeurs à Miramas, à peu près 23 % de la population (...) », il ne s'agit pas de 23 % de la population, mais je pense que c'est moi qui ai fait une erreur.

Puisque l'on en est là, je souhaitais vous demander à nouveau ce qu'il en était de la proposition que j'ai pu faire par rapport à une allocation spéciale pour les chômeurs, sachant que dans d'autres Communes cela se fait, puisqu'à Port-Saint-Louis, il a été donné une allocation spéciale pour les jeunes désirant passer le permis de conduire. Je souhaitais donc savoir où en est cette proposition en ce qui vous concerne.

M. le MAIRE.- Madame, je vais vous répondre, mais je voudrais que lorsque l'on prend un sujet qui est celui de la mise en place d'une analyse de document, on s'en tienne là.

Vous savez, quelques jours après le Conseil municipal, que j'ai été très surpris de voir un document distribué largement dans la ville sur lequel moi aussi j'aurais beaucoup à dire, notamment sur le compte rendu. Je vous le dis pour en avoir parlé avec le Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône –et vous avez eu raison de le rappeler– : il ne s'agit pas d'une allocation qui est donnée aux jeunes, mais d'un défraiement sur le permis de conduire. Ce n'est pas tout à fait la même chose que vous venez de dire.

Par ailleurs, en ce qui concerne la discussion tournant sur cette question, nous nous sommes expliqués en Conseil d'administration du CCAS, vous avez eu des éléments de réponse, nous sommes même convenus, Madame, tous ensemble au sein du CCAS, de travailler sur l'amélioration de l'offre sociale de la Ville, et –je me tourne encore vers les services– je le répète pour que les choses soient claires, pour que tout le monde soit au courant –il est vrai que nous n'avons pas fait un document sur ce point, c'est une erreur de notre part– nous avons lancé un appel et prévu dans le budget principal de la Ville les moyens nécessaires pour permettre aux jeunes de notre commune de pouvoir bénéficier dans le monde associatif en général, ou dans d'autres structures, d'emplois de type CAE.

Nous avons annoncé très concrètement –je vais le répéter– que nous souhaitons mettre une grande partie de ces dotations sur le complément qui reste en charge des dites associations, et nous préférons effectivement –parce qu'il est très difficile de distribuer à tous sur le plan réglementaire– proposer aux jeunes de la ville d'entrer dans des emplois, certes, aidés (nous ne pouvons pas leur proposer autre chose), afin de leur permettre d'avoir une activité, plutôt que simplement de percevoir une seule fois une allocation que, d'ailleurs, nous n'avons toujours pas à ce jour la possibilité, à mon sens, de verser.

Y a-t-il d'autres questions concernant la ratification du compte rendu ?... Si l'on me demande la possibilité de poser d'autres questions que celles inscrites à l'ordre du jour, je suis prêt à les y inscrire, mais il faut que l'on avance sur le texte lui-même. Donc, outre les modifications que vous avez demandées, Madame DUMAS, et l'erreur que vous avez commise sur le montant... Demandez-vous la rectification du montant que vous avez indiqué ?

Mme DUMAS.- Oui. Il ne s'agit pas du montant, mais du pourcentage.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MIKAELIAN.- Mon intervention concerne davantage le compte rendu, mais quand on éprouve un certain bonheur, autant le faire partager, Monsieur le Maire. Je pense que vous êtes d'accord ?...

(19h15, Arrivée de Mme Fadela AOUMMEUR.)

Quand j'ai reçu le compte rendu du Conseil municipal, je l'ai effectivement relu, et cela m'a fait plaisir, puisque j'en étais resté au compte rendu paru dans la presse, et notamment dans *La Provence*, où je me suis demandé si j'avais même participé au Conseil municipal. J'ai donc eu beaucoup de plaisir à relire tout le compte rendu, je me suis dit que mon groupe et moi étions bien présents, et on a dit ce que l'on avait à dire ce jour-là. Voilà, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- La presse appréciera, sachant qu'elle n'est pas là pour faire le compte rendu *in extenso* de ce qui est dit ici, mais pour donner une image, donner son sentiment et son analyse des échanges qui ont lieu au Conseil municipal. Cela s'appelle la liberté de la presse.

Pas d'autres modifications ?... Monsieur CARLIN ?

M. CARLIN.- Non.

M. le MAIRE.- On passe donc au vote.

**Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du
27 mars 2009 est adopté à l'unanimité.**

C) Délibérations

*** ADMINISTRATION GENERALE**

N°1 – Modification de la délibération n°48-2008 du 3 avril 2008 relative aux délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire (art. L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT). Modification de l'article L 2122-22 alinéa 4 du CGCT.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation du rapport.)

Jusqu'à présent, le Maire était compétent en matière de marchés et accords-cadres pour un montant inférieur à 206.000 €. C'est-à-dire qu'au-delà de 206.000 €, il fallait que nous prenions une délibération au Conseil municipal pour permettre au Maire de signer le marché.

Depuis le 19 février 2009, le Maire est compétent par délégation pour l'ensemble des marchés, accords-cadres et avenants sans limitation de montant ou de pourcentage, c'est-à-dire que l'on n'est plus tenu de prendre une délibération au Conseil municipal pour permettre au Maire de signer le marché. Le Maire peut donc, par délégation de son Conseil municipal, signer tous les marchés de fournitures de services dont le montant est supérieur à 206.000 € HT, ainsi que tous les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 5.150.000 € HT sans que l'assemblée n'ait à autoriser préalablement la signature de ces marchés.

Cette délégation supprime uniquement la délibération de l'assemblée autorisant la signature du marché, mais en aucun cas les autres étapes, bien entendu. Avant cette étape, le déroulement de procédure formalisée prévu par le Code des Marchés Publics n'est pas modifié, il faut toujours la publicité, la Commission d'Appel d'Offres, et ce n'est que lorsque la CAO a désigné la personne à laquelle est attribué le marché, que le Maire peut le signer. En fait, jusqu'à présent la CAO désignait le bénéficiaire du marché, et après le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le marché. Aujourd'hui, dès que la CAO a désigné l'attributaire du marché, le Maire pourra signer le marché.

Bien entendu, et c'est indiqué dans le document, nous informerons ensuite le Conseil municipal des marchés qui auront été signés comme nous le faisons déjà d'ailleurs pour les décisions du Maire, ce qui permettra d'avoir un contrôle par le Conseil municipal des marchés signés, mais de toute façon ils seront passés par la Commission d'Appel d'Offres où tout le monde est présent. C'est uniquement pour gagner du temps, cela évite d'attendre un mois ou un mois et demi pour passer au

Conseil municipal. C'est dans ce but apparemment que la loi a été modifiée.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur CARLIN ?

M. CARLIN (S'adressant à M. GUILLON).- Je comprends très bien que cela va alléger un peu le Conseil municipal, et ce que je trouve important c'est que malgré tout –et c'est ce que vous venez de dire *in fine*– il y a quand même ici, au Conseil municipal, un rapport qui est fait de façon que tous les gens, et notamment les concitoyens qui sont ici, puissent se rendre compte de ce qui se passe.

M. le MAIRE.- Evidemment.

M. CARLIN.- C'est très important, car ce n'était pas très bien...

M. GUILLON.- Ce n'était pas vraiment clair.

M. CARLIN.- Je m'excuse, je reviens toujours à la façon dont vous libellez les délibérations, mais je ne dois pas avoir la même lecture que vous, car très souvent j'ai énormément de difficultés à comprendre.

M. GUILLON.- Il est écrit : « (...) *une liste des marchés publics sera annexée à l'ordre du jour de la séance permettant ainsi aux élus d'avoir connaissance des opérations conduites par la Commune* », et permettant également aux élus d'en discuter, ainsi que de poser des questions lors du Conseil municipal.

M. CARLIN.- Les élus c'est une chose, mais c'est plutôt pour les gens ici présents.

M. GUILLON.- C'est exact.

M. le MAIRE.- Vous avez raison d'autant que, comme vous le savez, je ne siège pas à la CAO par volonté express et de ce fait j'appliquerai scrupuleusement le choix de la CAO.

M. CARLIN.- D'accord.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?... On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°2 – Convention précaire pour l'occupation d'un local sis 1 avenue Jean Moulin à Miramas par l'association Entraide Solidarité 13.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Dans le cadre de la coopération qui se développe entre l'Entraide Solidarité 13 et la Commune, l'association a décidé d'implanter sur la ville –et cela va être formidable pour nous– ses locaux administratifs.

(Suite de la lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... Je rappelle pour celles et ceux qui nous entourent, mais je sais que certains ici le savent, que nous avons demandé, en fonction de l'aspect volontaire, à l'ensemble des associations des anciens qui étaient intéressées de se réunir sous un label qui s'appelle l'Entraide 13 de Miramas, cela afin que l'ensemble des personnes âgées de notre commune puisse bénéficier de tous les avantages liés à la position du Conseil Général dans le domaine de la politique des seniors.

Je salue donc la Présidente, Mme CLEMENT qui fait un travail remarquable avec l'ensemble du Bureau, et d'ailleurs le Trésorier, M. DETOURNAY, qui est au Conseil municipal. Tout cela se passe en bonne entente, puisque chaque structure conserve –et cela me plaît et me fait du bien de le dire– son indépendance totale et entière, alors que chaque structure bénéficie de tous les avantages. Ils étaient donc à Istres et ils viennent s'installer à Miramas.

Y a-t-il d'autres questions ?... Nous passons au vote...

M. DETOURNAY.- Dois-je m'abstenir pour le vote ?

M. le MAIRE.- Je pense que le mieux serait que vous ne participiez pas au vote...

(Se tournant vers Me TEISSIER) Il est le Trésorier de l'association...

Me TEISSIER.- Il est le Trésorier de l'association Entraide 13 de Miramas.

M. le MAIRE (S'adressant à M. DETOURNAY).- Vous n'êtes pas le Trésorier de l'Entraide, vous êtes le Trésorier de l'association Entraide 13 de Miramas, mais ce local est loué à l'Entraide 13, structure du Département dont vous n'êtes pas administrateur, donc vous pouvez échapper à la sanction de gestion de fait qui est la peur de tout élu.

(Se tournant vers Me TEISSIER) Il peut donc voter, Maître ?

(Me TEISSIER acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Vous faites attention, vous prenez vos responsabilités !... Vous le connaissez ?...

(Me TEISSIER acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Nous passons donc au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°3 – Mise à disposition, à titre gratuit, de salles à l'occasion des meetings des candidats aux élections européennes du 7 juin 2009.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation du rapport.)

C'est un épisode toujours dramatique ou très heureux... Nous avons souhaité –et d'ailleurs nous l'avons présenté à la Commission municipale– mettre à la disposition de l'ensemble des partis politiques ou candidats aux élections européennes, un certain nombre de salles de la Ville. Pour cela, nous avons souhaité que les choses soient claires, et en fonction des libertés qu'il y a dans l'agenda, trois salles seront proposées : une grande salle qui est la salle des fêtes pour ceux qui espèrent un grand résultat, une salle un peu plus petite sur laquelle nous travaillons, la salle Colomb, et une salle plus encline à une certaine convivialité qui est la salle Ambroise Croizat sur proposition retenue de M. MIKAELIAN, je le

reconnais. Nous l'avons effectivement intégrée, ce qui montre que nous sommes capables, nous aussi, de retenir les bonnes suggestions.

La procédure et la suivante : chaque organisation doit écrire au Maire de la ville pour faire sa demande, on consulte les agendas, c'est retenu.

Je vous rappelle qu'à partir du moment où c'est mis à la disposition de tous, cela ne rentre pas dans le compte de campagne, ce qui est très important.

Y a-t-il des questions ?... Tout le monde est d'accord ?... Dépêchez-vous de déposer les demandes, car il ne restera pas beaucoup de places.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°4 – Convention de mise à disposition de personnel CCAS pour l'organisation des élections politiques.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation du rapport.)

J'en profite pour dire que, pour des raisons d'équité en termes de personnel et sur la base du volontariat, il nous fallait établir une convention afin de permettre à l'ensemble du personnel du CCAS de la Ville, qui fait partie du personnel et auquel nous attachons aussi beaucoup d'importance, de participer à l'organisation des élections.

Je le répète, afin que tous les salariés soient égaux en droit, il nous fallait donc passer entre le CCAS et la Ville cette convention portant sur l'organisation des élections européennes pour permettre ainsi aux salariés du Centre Communal d'Action Sociale d'être candidats pour tenir les bureaux de vote qui, comme vous le savez, entraînent des défraiements. Cela permettra donc à l'ensemble des salariés de pouvoir prétendre à y participer, ce qui est un engagement citoyen de leur part, et je les en remercie.

Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** DIRECTION DES FINANCES**

N°5 – Décision modificative n°1 – Réajustement de crédits.

Rapporteur : M. GUILLEMONT (Présentation du rapport.)

Nous vous avons présenté une décision modificative au budget qui consiste, en investissement, à désaffecter certaines sommes et à les réaffecter sur d'autres chapitres. Vous avez donc une première désaffectation et réaffectation pour 13.036,40 € en opérations d'ordre budgétaire, et en opérations réelles vous avez une désaffectation pour 150.000 €, ainsi que des réaffectations concernant essentiellement des licences, des logiciels et des frais d'études pour 150.000 €. Ce sont deux petits réaménagements de crédits que nous avons votés la dernière fois dans le cadre du budget.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur ROUBY, vous avez la parole.

M. ROUBY.- Il me semble que l'on a voté le budget il n'y a pas très longtemps... On sait que vous aimez bien minimiser les sommes, puisque 150.000 € c'est quand même une somme, et on aimerait avoir des précisions concernant les frais d'études pour 100.000 €, car un mois après avoir voté le budget... Cela nous paraît une grosse somme, on aimerait donc avoir des précisions supplémentaires, s'il vous plaît.

M. le MAIRE.- C'est un réajustement. Si vous voulez, Mme PRAT va vous donner l'élément technique, la ligne, cela vous permettra ainsi de faire la jonction.

Mme PRAT (DGS).- C'est très simple, parce qu'en fait quand on prévoit les travaux, la coutume de la Ville –qui n'est pas la coutume de toutes les Villes, mais j'ai préparé moi-même le budget et je ne savais pas comment ils procédaient– veut qu'auparavant des études soient réalisées, et ils imputent les frais d'études sur le chapitre 20. J'ai toujours eu

l'habitude de le mettre sur le chapitre 23, mais comme ils ont conçu tout leur programme ainsi au niveau du chapitre 20, c'est simplement un passage d'un chapitre à l'autre. Il n'y a pas d'augmentation de crédits.

M. ROUBY.- On a bien compris qu'il n'y avait pas d'augmentation et qu'il s'agissait de transferts. Cela étant selon le budget voté récemment, s'il y avait 100.000 € en matériel de transport, c'est bien que l'on avait une idée. Or, aujourd'hui on se retrouve avec 100.000 € en frais d'études. On voudrait donc savoir de quelles études il s'agit ? C'est tout ce que l'on demande.

Mme PRAT (DGS).- Cela n'a rien à voir avec le matériel de transport, ce sont les études qui vont concerner des réalisations de travaux. C'est ce qui était auparavant... *(Fin des propos couverts par ceux de M. ROUBY.)*

M. ROUBY.- J'entends bien, mais s'il y a une désaffectation, cet argent n'est plus sur le matériel de transport, mais il est porté ailleurs ?

Mme PRAT (DGS).- Non, il est pris sur le chapitre 23 pour le mettre sur le chapitre 20.

M. ROUBY.- Non, il s'agit du chapitre 21.

Mme PRAT (DGS).- Je regarde...

M. ROUBY.- Les 100.000 € sont pris sur le chapitre 21 et sont transférés sur le chapitre 20.

Mme PRAT (DGS).- Oui, tout simplement parce que lorsque l'on a fait...

M. ROUBY.- Parce qu'après avoir fait le budget, vous vous apercevez que vous n'en avez pas besoin.

Mme PRAT (DGS).- Non, on est simplement en train de faire des devis et on ajuste au fur et à mesure. Il y aura... *(Fin des propos couverts par ceux de M. ROUBY.)*

M. ROUBY.- Vous m'excuserez, je le comprends, mais cela ne fait pas sérieux par rapport à ce qui a été voté dernièrement.

M. le MAIRE.- Je vais répondre, parce que jusqu'à présent c'était une question technique, et là vous en arrivez à dire « pas sérieux ».

On vous explique que c'est un choix que l'on a fait, effectivement, entre une gestion passée et une (inaudible) sur un chapitre, je pense, Monsieur ROUBY, que ce qui n'est pas sérieux serait de ne pas le dire.

(19h30, Arrivée de M. Gérard GERON.)

Quant à la réalisation du budget sur les travaux, Monsieur ROUBY, vous savez bien que quand on décide pour certaines études par exemple, d'obtenir les moyens que nous avons sur la Commune de façon très importante pour mettre en route un certain nombre de travaux, il y a des devis. Donc entre la réalisation, le budget global que l'on décide et la réalité des études qui sont menées, notamment dans le BTP, il y a des variations. De ce fait, là on fait une opération d'ordre, on n'est pas en train d'essayer –parce que je vois un peu les choses venir et maintenant je vais être beaucoup plus attentif– de substituer de l'argent dans un compte pour masquer autre chose, on est en train de réimputer un montant dans un chapitre, parce que celui-ci était tenu de cette façon-là, alors que nous l'avons fait autrement.

M. ROUBY.- Ne déformez pas mes propos !

M. le MAIRE.- « Pas sérieux », ce n'est pas moi qui l'ai dit !

M. ROUBY.- Je maintiens que j'ai dit que ce n'était pas sérieux, par contre vous l'interprétez à votre façon. Je dis simplement que lorsque l'on a fait un budget il y a un mois et que l'on est amené à en changer, c'est surprenant et cela ne paraît pas sérieux. Maintenant, je ne dis pas que vous essayez de cacher de l'argent, loin de là !

M. le MAIRE.- On s'entend donc sur le terme « pas sérieux ».

M. ROUBY.- J'ai bien compris ce qui a été fait, simplement je dis que le fait de prévoir 100.000 € en frais de matériels était dû à la

volonté d'acheter des choses et que l'on a changé d'idée. Si vous me dites qu'aujourd'hui, vous avez des frais supplémentaires et que vous préférez transférer cet argent sur ce projet auquel vous allez donner priorité et abandonner celui-là, je comprends, mais la première réponse n'était pas satisfaisante.

M. le MAIRE.- On est d'accord sur le terme « pas sérieux », vous vouliez dire en fait que l'on aurait pu le faire avant, c'est cela ?

M. ROUBY.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- D'accord, je préfère cela. *Mea culpa !* Je préfère, et de loin, assumer ce genre d'erreur que d'autres, et je préfère donc aujourd'hui présenter, avec l'ensemble de la Majorité municipale, cette décision modificative.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

M. ROUBY.- Cela étant, comme nous avons voté contre le budget, il est évident que nous adoptons la même attitude.

M. le MAIRE.- Cette attitude est extrêmement logique et très sérieuse. Mais ne vous entêtez pas tout le temps ainsi !

Nous passons au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 29 (26 groupe Pour Miramas + 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 6 (groupe DVD Divers Droite)

ABSTENTIONS : 0

*** SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL**

N°6 - Décision Modificative n°1 sur le Budget Primitif du Service Funéraire. Réajustement de crédits.

Rapporteur : Mme VIAL (Présentation du rapport.)

Bien que nous ayons voté le budget il y a un mois, nous avons une nouvelle dépense qui n'était pas identifiée à l'époque. Il s'agit

de l'impôt sur les sociétés. Puisque nous avons terminé, aux Pompes Funèbres, avec un budget en excédent, nous sommes donc assujettis à l'impôt sur les sociétés. Nous devons de ce fait faire un réajustement de crédits.

Nous en profitons aussi pour rajouter une certaine somme sur les « Pertes sur créances irrécouvrables », puisque maintenant cela dure depuis de nombreuses années, et étant donné que nous sommes en excédent, nous en profitons pour pallier ces pertes. Je vous demande d'émettre un avis favorable comme celui émis pour le budget d'exploitation. Merci.

M. le MAIRE.- Sur cette question, y a-t-il des interventions ?

(*S'adressant à Mme VIAL*) Cela a été voté à l'unanimité au Conseil municipal précédent, c'est cela ?

Mme VIAL.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- On passe au vote : qui s'abstient ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°7 - Admission en non-valeurs de taxes et produits irrécouvrables.

Rapporteur : Mme VIAL (Présentation du rapport.)

C'est la suite logique de la délibération précédente. Il s'agit des admissions en non-valeurs de taxes et produits irrécouvrables depuis 2003 jusqu'à 2006. Il restera encore un petit réajustement à faire, mais nous faisons ce que nous pouvons.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** DIRECTION RESSOURCES HUMAINES**

N°8 – Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture du rapport.)

C'est la délibération habituelle qui est nécessaire lorsque l'on veut faire des stagiairisations ou des modifications au niveau des occupations de poste. Il ne s'agit pas d'embauches proprement dites... Cela peut être des embauches, bien sûr, mais des stagiairisations.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?... On passe au vote de cette question : qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

*** POLITIQUE DE LA VILLE**

N°9 - Charte pour le relogement – Projet de rénovation Urbaine de la Maille II.

Rapporteur : M. PEYRO

C'est un dossier très important, puisque le projet ANRU a été accepté, et tout le monde a d'ailleurs assisté à la réunion du 26 avril à la salle de fêtes.

(Lecture du rapport).

Je vous propose également de vous reporter à la page 19 du document : le schéma présenté décrit le processus de relogement permettant de comprendre comment cela s'articule. Il y a donc une enquête sociale qui est menée par la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), et qui évaluera les besoins, ainsi que les souhaits des locataires (117 logements). Cette MOUS va donc formaliser le plan de relogement qui est un outil technique qui va permettre de faire une adéquation prévisionnelle entre le besoin du locataire à reloger et l'offre disponible, et c'est la Commission de Relogement qui va mettre en œuvre le plan de relogement, puis cela sera validé avec la MOUS. S'il y a un problème, elle pourra saisir la Commission Sociale de Relogement, mais elle pourra également être saisie par l'enquête sociale menée par la MOUS, et la Commission de Relogement pourra faire une proposition à un locataire.

Là deux cas de figure se présentent : soit la personne accepte l'appartement qui lui est proposé, soit elle le refuse.

- si elle accepte, il faudra monter le dossier pour lequel la MOUS l'aidera. Dès lors, nous arrivons à une Commission d'Attribution qui est la commission traditionnelle que l'on retrouve chez tous les bailleurs (il y en a 14 sur Miramas), et on ne peut pas y déroger. La Commission décidera donc d'attribuer définitivement le logement à celui qui aura son logement démoli, et il y aura déménagement.

- si la personne refuse après avoir visité le logement, on revient à la Commission de Relogement, et on verra l'adéquation possible avec les propositions. Trois propositions au maximum seront faites à chaque locataire.

Le pilotage, et le suivi de cet ensemble qui est assez compliqué et qui a besoin d'être encadré, sera effectué sous la présidence de M. le Maire et de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône. Il comprendra tous les acteurs du relogement, en particulier la Commission de Relogement et la Commission Sociale de Relogement, et devra se tenir une fois par semestre.

M. le MAIRE.- C'est une grande affaire.

Je remercie le Président du Conseil Général qui vient de nous écrire sur le fait que, dans le cadre de la charte du relogement, il remettait dans la Commission du Relogement, le contingent des affaires du Conseil Général. Dans ce cadre-là, je rappelle que l'Etat en a 30 %, et que nous souhaitons amener Mme le Préfet à l'égalité des chances, Madame PERDEREAU, et M. le Sous-Préfet d'Istres à mettre autour de la table également le contingent de l'Etat.

Je précise que ce projet de relogement a été présenté au CCAS puisqu'il est partenaire et qu'il a été voté à l'unanimité.

Y a-t-il des questions particulières ?

M. MIKAELIAN.- Sur la charte en elle-même, je crois que c'est du bon travail, et les choses me semblent bien prises pour que cela se passe le mieux possible, ou du moins le moins mal possible, sans trop de traumatisme pour ceux qui vont être déplacés.

Le but de mon intervention, au-delà de cela, porte plus globalement sur le projet de rénovation de la Maille II. Il y a un point central qui me semble tranché un peu trop vite, c'est le problème de l'école Paul Cézanne.

Je souhaiterais qu'il y ait une réflexion sur ce problème-là : déjà, proposer aux parents que les enfants seront amenés en car le matin, pour revenir à midi, repartir à 13 heures 30 et rentrer à 17 heures... Ne serait-il pas possible de réfléchir à reconstruire l'école avant de démolir celle-là ? C'est une question qui me paraît essentielle, et les habitants de ces quartiers-là sont très attentifs à cette situation.

M. le MAIRE.- Une structure qui s'appelle l'OPC est en train de travailler sur ces questions pour essayer de réduire les choses. Le débat sur la rénovation urbaine et la présentation de projets aura lieu lors d'un Conseil municipal extraordinaire pour que l'on présente l'intégralité du sujet. On aura donc ce débat-là, et on concerta beaucoup, on consulte beaucoup également, donc on aura des réponses.

M. MIKAELIAN.- Je vois que vous avez sorti un magnifique journal « *L'écho de la Maille* », c'est le n°1, je suppose qu'il y en aura d'autres ensuite, et je me demande donc si cela remplace le « *Miramas Info* » qui a du mal à paraître. Si c'est le cas, il faudrait que dans « *L'écho de la Maille* »...

M. le MAIRE (S'adressant aux membres du Conseil municipal).- Montrez-le !

(Des élus montrent leur magazine « *Miramas Info* ».)

M. MIKAELIAN.- Vous avez de la chance ! Il y a des privilégiés !...

(Rumeurs dans la salle.)

Monsieur le Maire, vous êtes en train de dire que vous faites deux poids, deux mesures !

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, arrêtez de vous faire plaisir ! Au bout d'un moment, il faut faire attention quand même !

(Rumeurs dans la salle.)

M. MIKAELIAN.- J'aimerais finir.

Y a-t-il du retard dans « *Miramas Info* », oui ou non ?

M. le MAIRE.- Oui, il y a du retard, d'ailleurs on l'a indiqué en première page.

M. MIKAELIAN.- C'est très aimable à vous de me donner raison.

Deuxièmement, si « *L'écho de la Maille* » doit sortir dans les quartiers, c'est un journal municipal, je souhaite donc qu'il y ait l'expression de l'Opposition dans ce journal.

M. le MAIRE.- J'enregistre, d'ailleurs nous avons dit lors de cette présentation qu'il serait ouvert, mais ce n'est pas un journal au sens où on l'a diffusé largement : il n'a été donné qu'aux habitants qui depuis 2003 attendaient des réponses concrètes, et je crois qu'on les leur a données.

Nous avons rassemblé dans ce document –qui est partagé d'ailleurs avec les bailleurs et l'Etat, je le précise, et qui sera organisé dans le cadre d'une structure d'appel d'offres, ainsi que d'une Commission de Suivi particulière prévue dans le cadre de l'ANRU, c'est-à-dire une Agence de Communication spécialisée dans le suivi des dossiers ANRU– un projet qui est donc partagé entre l'Etat et nous, puisque tous les partenaires y sont, et évidemment il sera ouvert à la population notamment sur l'expression directe, parce qu'il y a un certain nombre de sujets à régler, en particulier en termes de concertation.

Je reviens à la question initiale : le dossier concernant le magazine est en retard, c'est dû à la jointure entre la fin de l'ancien contrat et le nouveau, et on a eu des difficultés.

En ce qui concerne « *L'Echo de la Maille* », il s'agit du premier numéro que l'on a dû sortir très rapidement, puisqu'il fallait le faire pour annoncer aux gens, qui attendaient depuis 2003, ce qui se passait ; nous n'avons pas voulu effectivement communiquer avant d'obtenir l'intégralité du financement du nouveau projet.

Je rappelle que nous allons le présenter ici au Conseil municipal et qu'il ne représente plus 21 M€ et 134 logements, mais 80 M€ et la totalité des bâtiments, de l'ensemble du quartier, des espaces publics, des espaces des bailleurs, et il a fallu négocier pendant 8 mois avec l'ensemble des partenaires.

Vous m'entendrez toujours dire à cette place que lorsque les partenaires ne joueront pas le jeu, je les dénoncerai. L'un d'entre eux est l'Etat et je le dis très clairement : l'Etat a accepté de travailler avec nous de façon très concertée pendant près de 8 mois, et je remercie les services de l'Etat, et notamment l'ANRU d'avoir accepté de prendre en charge une plus grande partie du projet, soit environ 3.600.000 € que l'on demandait en plus pour la rénovation qui ne concernera pas d'ailleurs que les bailleurs sociaux, mais aussi les copropriétés.

Je reviens donc à la charte de relogement : nous aurons ce débat, on aura un Conseil municipal exceptionnel sur la rénovation.

M. MIKAELIAN.- D'accord, Monsieur le Maire, mais je vous ai fait une demande précise concernant « *l'Echo de la Maille* » et l'expression de l'Opposition. Vous m'avez parlé...

M. le MAIRE.- Je viens de vous répondre qu'il s'agit d'un journal qui n'est pas un journal de la Ville, mais d'information.

M. MIKAELIAN.- ...Du financement de l'ANRU, je veux bien...

M. le MAIRE.- Je connais la loi...

M. MIKAELIAN.- Moi aussi !

M. le MAIRE.- Je connais la loi et la jurisprudence dans cette affaire.

Il s'agit d'un document qui est, pour l'instant, un document d'information. Si, dans la mesure du possible, nous en faisons un journal spécifique au quartier sur l'évolution, dans ce journal s'exprimeront chaque bailleur, chaque financeur et l'Etat, pas forcément d'ailleurs les élus, les Associations de Quartier qui se créent actuellement sur le quartier, il y en a de nombreuses, les Associations de Locataires, les instituteurs, et le débat public que nous souhaitons faire aura lieu et il y aura, comme chacun le sait –puisque nous sommes en train de préparer pour le mois de septembre l'arrivée des Comités de Quartier étant donné que le débat continue– une expression publique où chacun pourra s'exprimer.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme DUMAS.- Effectivement, il y aura un Conseil municipal spécial, mais puisque l'on y est... J'étais à la réunion publique qui a eu lieu l'autre soir, et il y a quand même quelque chose qui m'interpelle. Je ne suis pas sûre que la mairie puisse véritablement impacter sur ce problème-là, mais lorsque j'entends que le NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL va réhabiliter des demeures en attendant la destruction de ces mêmes demeures... C'est bien ce qui a été dit ?

M. le MAIRE.- Continuez, Madame DUMAS.

Mme DUMAS.- En tout cas, c'est ce que j'ai compris.

...Alors que j'avais à côté de moi des gens qui leur écrivaient depuis l'année 2000 pour leur demander de pallier des problèmes de fuites ou d'électricité qui semblent très dangereux, je ne comprends pas ! Lorsque NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL dit : « on va tout réparer avant la destruction », alors que cela fait 10 ans qu'il ne

répare rien du tout !... Ce n'est pas de votre fait, ce n'est pas du mien, mais je pense que vous allez pouvoir impacter là-dessus, parce que cette histoire semble complètement folle !

M. le MAIRE.- Madame, dans le cadre de l'ANRU qui est un dispositif particulier de politique de la Ville, chaque logement détruit doit être reconstruit. Mais la règle veut que l'on ne détruise pas un bâtiment quand il y a des gens dedans, donc il faut que l'on construise avant de détruire.

Nous avons constaté d'ailleurs dans ce dossier que ce n'est pas depuis 10 ans que cela dure pour certains appartements, mais depuis 20 ans ! En l'occurrence, ce dossier était très attendu, nous aurons une communication spéciale sur l'ensemble du projet au Conseil municipal, projet qui sera présenté de la façon la plus exhaustive possible selon ce que l'on sait aujourd'hui, et singulièrement aussi sur les questions financières.

Je peux vous dire aussi que les premiers échos que j'ai de la Maille sont que les gens sont plutôt contents, ils attendent un certain nombre de choses et c'est normal, on en parle dans la charte de relogement, mais je le dis une fois encore, les bailleurs sociaux savent que la Commune sera derrière les habitants, on sera très attentif à chaque cas, ainsi qu'à la vitesse de construction et, évidemment, de démolition.

Je reviens au document : qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur PEYRO, puisque les Villes de Martigues, de Port-Saint-Louis et de Marseille ont retenu notre projet de charte comme étant très intéressant. Bravo, Monsieur PEYRO !

M. PEYRO.- On a bien travaillé.

N°10 - CUCS – Programmation principale fonctionnement 2009.

Rapporteur : Mme LAPRADE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je remercie beaucoup Mme LAPRADE, ainsi que les services d'avoir travaillé sur ces questions. Il y a eu deux orientations, n'est-ce pas Madame LAPRADE ?

(Mme LAPRADE acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Il y a eu une orientation notamment sur la question de l'emploi et du développement économique qui était introduit dès 2008, nous étudions donc les projets pour essayer de développer cette dynamique de politique de la Ville et –Mme LAPRADE ne le dit pas, parce qu'elle est très prude, mais je le dis quand même– avec l'intervention du Conseil Général –puisque j'ai lu attentivement des documents qui circulent– le fonds va s'élever à 900.000 € (857.000 € et quelques) qui seront distribués sur l'année 2009 à un certain nombre d'associations au titre de la cohésion sociale, mais aussi du développement culturel, et en même temps évidemment au titre de la politique économique et de l'emploi.

J'en profite pour dire que c'est toujours agréable pour une majorité municipale de présenter un programme dans lequel elle a obtenu beaucoup de subventions. Tout cela est quadripartite, puisqu'il y a l'intervention de l'Etat, de tous les services déconcentrés, l'intervention du SAN, bien sûr, de la Ville, du Conseil Général et de la Région. Cela a été validé par l'Etat, il ne faudra plus que la validation du SAN dans les semaines qui viennent, et de l'ensemble des Collectivités locales, sachant que pour le Conseil Général, c'est déjà fait.

Y a-t-il des questions ?

Mme DUMAS.- J'ai compté qu'il y avait environ 43 projets retenus –j'ai peut-être fait une erreur, mais c'est à peu près– et je voulais donc connaître le nombre de projets présentés initialement ?

M. le MAIRE.- Mme NGUYÊN me dit, puisque c'est la chef de projets Ville, qu'il y a eu 60 projets.

Mme NGUYÊN.- Soixante projets environ ont été déposés. Tous n'ont pas été soutenus, puisqu'ils ne dépendaient pas de l'enveloppe CUCS, mais nous avons trouvé des financements par ailleurs pour que l'ensemble des projets soit cofinancé.

Mme DUMAS.- Lors de cette Commission, toutes les entités citées, à savoir le SAN, la Commune, l'Etat, la Région, sont présentes et se positionnent par rapport à la qualité du projet ?

Mme NGUYÊN.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- Par exemple, je peux vous dire qu'il y a eu un projet que l'on n'a pas pu soutenir, parce que l'Education Nationale le refusait. De ce fait, à partir du moment où un partenaire a refusé, on a travaillé, avec Mme LAPRADE et Mme NGUYÊN, sur les possibilités éventuelles permettant de reprendre ces projets pour les faire financer autrement que par le CUCS.

Mme DUMAS.- Il suffit qu'un partenaire ne soit pas d'accord pour que le projet n'aboutisse pas ?

M. le MAIRE.- Oui, cela peut bloquer le dossier. Je vous rappelle quand même que la contractualisation avec l'Etat est forte. Je me souviens d'ailleurs d'un dossier, l'année dernière, concernant un centre de formation, qui était pourtant un projet intéressant, qui a été bloqué par le Sous-Préfet, M. LE DEUN, qui est dans le Nord maintenant, et il a été impossible de le faire passer, parce que l'Etat finance, donc ensuite il y a des répartitions, et les clés de répartition entre institutions que l'on essaye de faire... C'est pour cela que sur les 60 projets présentés, on va arriver à en financer 60.

Mme NGUYÊN.- 59 projets, normalement.

M. le MAIRE.- Mme NGUYÊN est d'une très grande précision. On le corrigera au procès-verbal la prochaine fois si c'est nécessaire.

Je pense que chacun pourra saluer ce travail. Merci, Madame LAPRADE.

On passe au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Je vais céder la présidence quelques instants à M. Gérard GERON, Premier Adjoint.

(Assentiment unanime des membres du Conseil municipal.)

(20h03, M. le Maire quitte momentanément la séance du Conseil municipal ; M Gérard GERON en prend la présidence.)

M. GERON.- M. le Maire est Président du CAUE et nous allons délibérer sur une convention tripartite avec le CAUE, c'est pour cela qu'il ne peut pas prendre part au vote.

N°11 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification des espaces extérieurs du quartier du Mercure entre la Commune, le CAUE et l'OPAC Sud.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

VOTE :

(M. le Maire ne participe pas au vote)

POUR : 34 (25 groupe Pour Miramas + 6 groupe DVD Divers Droite
+ 3 groupe d'Opposition de Gauche)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

(20h05, M. le Maire reprend la présidence du Conseil municipal.)

N°12 – Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Rapporteur : Mme LAPRADE (Lecture du rapport.)

Le rapport 2008 est détaillé et explicite, et il a été préparé par Mme NGUYÊN que je remercie.

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une information, il n'y a pas de vote.

C'est un rapport qui est nouveau et dont nous voulons juste vous informer ce soir. Nous allons le transmettre à l'Etat pour la première fois, puisqu'il n'y en avait pas eu en 2007.

Y a-t-il des questions ?

Mme DUMAS.- En ce qui concerne le chapitre 6, « Prévention de la délinquance », mis à part deux points, la Commission Collégienne... Quoi que... Et la médiation sociale qui est effectivement, à mon sens, peut-être un facteur ayant pour but de prévenir la délinquance, sur les autres points, je ne comprends pas : « Agir contre le sentiment d'insécurité » dans la prévention de la délinquance, « Aider à apporter les réponses judiciaires », « Sécuriser les lieux publics ou à usage collectif », c'est bien dans un autre registre, car là je ne vois pas en quoi cela répond à la prévention de la délinquance. Personnellement, il me manque le mot « éduquer », « accompagner » que l'on peut d'ailleurs retrouver ailleurs, c'est-à-dire dans le registre Santé. Ce sont peut-être des notions transversales, certes... « Vidéoprotection » dans la prévention de la délinquance... « Lutte contre le blocage des chantiers »... Je n'y retrouve pas ce que j'y attendais. Ce rapport ne peut peut-être pas répondre à nos attentes, il est peut-être fait selon une grille bien particulière, mais je trouve que c'est un peu à côté de la question. Tel est mon sentiment.

M. le MAIRE.- Je vais vous donner d'abord une réponse technique et ensuite une réponse politique.

En ce qui concerne la réponse technique –et je vois Jacques RODRIGUEZ à côté de vous qui le sait– il s'agit d'un rapport d'activité sur

le CUCS 2007-2009 qui a été voté ici en 2007, et donc nous en faisons un rapport.

Deuxièmement, sur la question de la sécurité qui est un vrai dossier, hier soir M. le Préfet a organisé une réunion, où tout le monde était invité, pour travailler sur la question de la sécurité, et il y a un certain nombre d'autres choses dans le CLSPD évidemment, car il ne s'agit là que d'un rapport de synthèse. Il y a donc encore énormément de choses, comme, par exemple, la Commission Collégiale dans laquelle il y a la veille éducative, où il y a les parents d'élèves, les instituteurs, et autres de la ville, elle est donc incluse dedans, et ce n'est pas exhaustif, parce qu'il y a bien sûr d'autres sujets à y voir.

Mme DUMAS.- Je ne reproche pas le fait que cela soit exhaustif ou pas, je trouve que les thèmes abordés au chapitre « Prévention de la délinquance » ne semblent pas répondre à la prévention de la délinquance.

M. le MAIRE.- Nous l'enregistrons, et nous verrons évidemment la question de la sécurité.

Je rappellerai quand même, par exemple, quant aux éducateurs de l'ADDAP –ce n'est pas indiqué dans le rapport– que l'on a fait passer leur nombre d'un à trois –le Conseil Général a bien souhaité les mettre en place sur le secteur, et notamment sur le secteur Nord– et puis nous avons bien d'autres projets. Mais cela sera l'occasion de renégocier le nouveau CUCS, puisqu'il y aura une évaluation du CUCS, que nous sommes les premiers dans le département à avoir lancée, où il y aura énormément de choses et un peu plus sur cette question.

Je vous conseille de le lire, c'est très important, cela donne une vision des choses, et je remercie Mme LAPRADE, ainsi que les services d'avoir travaillé sur ces questions.

Y a-t-il d'autres interventions ?... Il n'y a donc pas de vote.

*** EDUCATION JEUNESSE SPORTS**

N°13 - Séjour avec hébergement et activités nautiques de l'Association les Eclaireuses Eclaireurs de France « Pays d'Arles » à la base de voile de la ville de Miramas sise à Saint Chamas. Gratuité de l'occupation.

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

Pas d'observation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°14 - Avis du Conseil municipal sur les mesures de carte scolaire du 1^{er} degré arrêtées par l'inspection Académique des Bouches-du-Rhône pour la rentrée 2009.

Rapporteur : Mme RODDE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- On se réjouit de l'ouverture de cette classe CLIN. Madame BICHET, vous souhaitez intervenir ?

Mme BICHET.- J'aurai une question par rapport à cette ouverture : pourquoi se fait-elle à Marcel GRESSET ?

Mme RODDE.- C'est une décision de l'Inspection Académique, parce qu'il y a de plus en plus de Gens du Voyage qui se croisent, certes, mais qui ne maîtrisent pas la langue française, et qui ont besoin d'un soutien supplémentaire spécialisé.

Mme BICHET.- Sur ce secteur-là, c'est-à-dire sur le secteur autour de Marcel GRESSET ?

Mme RODDE.- Pour le moment, c'est sur Marcel GRESSET, et il se peut qu'elle soit ensuite itinérante en fonction des besoins.

Mme BICHET.- D'accord.

J'ai une deuxième question qui ne porte pas sur la délibération, mais qui est d'ordre scolaire, c'est un débat d'ailleurs que nous avons eu avec M. GERON ici même par rapport aux horaires des

écoles, et il m'avait dit à cette époque-là qu'il s'agissait d'une année d'essai. Je voudrais donc savoir si cette année d'essai a été évaluée ou pas, et s'il est prévu que les horaires fixés soient reconduits l'année prochaine. Je ne parle pas de la semaine de quatre jours, mais bien des horaires.

Mme RODDE.- C'est-à-dire ?

Mme BICHET.- De 9 heures à 12 heures, et de 14 heures à 17 heures, ce qui est une décision municipale d'ailleurs.

Mme RODDE.- Tout à fait. Nous sommes en train d'y travailler, mais ce qui est certain c'est qu'il faut uniformiser les horaires sur la ville. Ensuite, c'est en fonction des remédiations, c'est-à-dire que les enfants en difficulté bénéficient d'une demi-heure ou de trois-quarts d'heure par jour, cela dépend de la façon dont c'est organisé dans les villes. En ce qui nous concerne, c'est une demi-heure par jour. En même temps, on s'est tous alignés sur ces horaires-là.

Mme BICHET.- Tous ?... C'est-à-dire au niveau de Miramas ?

Mme RODDE.- Au niveau de Miramas, bien sûr. Cela a été décidé ainsi pour le bien-être de l'enfant.

M. le MAIRE.- Je voudrais quand même dire que nous avons dû gérer la conséquence d'un choix dont je vous rappelle ici que l'ensemble... Et je me souviens très bien du dialogue, et Gérard GERON pourrait me reprendre, sur le fait que la semaine de quatre jours, franchement ce n'était pas une bonne chose.

Mme BICHET.- Je ne parle pas de la semaine de quatre jours.

M. le MAIRE.- Tout cela était lié.

Mme BICHET.- Vous faites l'amalgame...

M. le MAIRE.- Non !

Mme BICHET.- ... Pour revenir sur une décision d'Etat.

M. le MAIRE.- Je ne fais pas l'amalgame ! Je dis que tout cela était lié.

Mme BICHET.- Je ne parle pas de la décision relative à la semaine de quatre jours qui est effectivement une décision de l'Etat, je ne reviens pas sur cela...

M. le MAIRE.- Mais vous ne vous souvenez pas...

Mme BICHET.- ... Je vous pose la question sur la décision municipale des horaires, c'est tout.

M. le MAIRE.- Très bien. Mme RODDE vous a répondu, nous sommes d'accord.

Mme DUMAS.- Je voudrais intervenir, car les horaires ne furent pas une décision municipale, c'est passé en Conseil d'école –je me souviens même que c'est M. GUILLON qui était à Jean Moulin ce jour-là– et cela a été voté par les parents d'élèves et les enseignants. Il y a eu une concertation entre enseignants, parents d'élèves, et après un vote a été fait. Peut-être qu'en dernier lieu la Mairie tranchait, mais je me souviens de quelque chose qui fut très démocratique au mois de juin l'année dernière.

Mme BICHET.- Pas de micro. Il y a eu forcément une volonté municipale d'uniformiser la décision.

M. le MAIRE.- C'est une question qui a été posée dans certaines écoles, c'est vrai.

Madame DUMAS, je vous remercie d'avoir dit que tout cela a été fait de façon très démocratique dans les Conseils d'écoles et que c'était remonté...

Mme DUMAS.- Hors micro.

M. le MAIRE.- Mais, je vous remercie de l'avoir dit.

Il est vrai qu'ensuite, pour notre part, nous avons à gérer les conséquences des décalages qui pouvaient s'opérer sur le territoire

municipal et qu'effectivement nous avons mis en place une demande pour uniformiser les horaires.

(S'adressant à Mme BICHET) Pour l'année prochaine, Mme RODDE vous a répondu. Une concertation, une discussion, est en préparation, et j'espère que tout cela débouchera très rapidement, puisque nous sommes en train de préparer la rentrée prochaine.

Mme VENTURE.- Si cela doit être une classe itinérante, il serait bien que l'école primaire La Carraire en fasse partie, parce que je pense qu'elle en a grandement besoin.

Mme RODDE.- Il me semble qu'on l'avait évoqué en Commission municipale... Il y a une classe itinérante à La Carraire, mais pour ce qui concerne l'organisation au sein des écoles, c'est avec l'Inspection départementale que cela se fait. Vous avez sollicité un besoin un peu plus important pour La Carraire, nous allons en parler avec l'inspecteur pour voir s'il peut y avoir des heures supplémentaires en classe CLIN pour La Carraire.

M. le MAIRE.- Je rappellerai que c'est une obligation légale que de scolariser les enfants des Gens du Voyage, et jusqu'à présent ces élèves étaient scolarisés à Marcel GRESSET en fonction du volume. Malheureusement, ils ne comptent pas comme élèves de l'école dans le volume total de l'école, ce qui aurait arrangé la commune, mais par contre sur l'insistance de Maryse RODDE sur cette question –et je dois dire que l'IEN a joué son rôle– on a donc une classe CLIN qui se met en place.

Mme AOUMMEUR.- Dans les autres écoles de Miramas, à Chantegrive, par exemple, ou à Jules Ferry, il y a une classe CLIS pour l'intégration des enfants handicapés. L'Inspection Académique a donc dû juger qu'il était préférable de ne pas rajouter une classe CLIN dans ces écoles. Comme il y a une classe CLIS à Chantegrive et une à Jules Ferry, l'Inspecteur a peut-être choisi pour cette classe CLIN l'école Marcel GRESSET.

M. le MAIRE.- Je pense que c'est plutôt dû au fait qu'il y avait des élèves et qu'il était nécessaire de les encadrer.

Pour une fois, on sera tous d'accord, car quand on a un encadrement supplémentaire, on est, je pense, tous contents.

On passe au vote : qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°15 - Aide financière exceptionnelle à l'association sportive du lycée Jean COCTEAU.

Rapporteur : Mme GACHE (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- J'espère que l'année prochaine, ils n'organiseront pas l'opération en Guadeloupe, mais à Argelès-Plage !

J'en profite d'ailleurs pour dire la fierté qui a été la nôtre de voir, dans une publication parue il y a un mois, le classement, entre guillemets, des lycées du département où les résultats au baccalauréat du lycée Jean COCTEAU étaient très bons, et je me réjouis que sous l'impulsion de son nouveau proviseur, nous puissions avoir de très bons résultats dans ce lycée ; nous pouvons en être fiers.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **URBANISME**

N°16 - Dépôt d'une déclaration préalable pour la division de la parcelle section AK n°4 en vue de la cession au profit de M. HAJJI – Quartier La Rousse Maille III.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation du rapport.)

La parcelle n°4 est une très grande parcelle dans laquelle est incluse la parcelle n°5, et il y a un morceau de la parcelle n°4 qui fait le tour de la parcelle n°5. En fait, nous sommes obligés de diviser cette

parcelle pour ne vendre que la partie gauche de la parcelle n°4, le reste, c'est-à-dire ce qui entoure la parcelle n°5, restera propriété de la Commune. C'est une affaire technique et c'est uniquement pour respecter les accords passés par le Conseil municipal en 2007.

M. CARLIN.- Vous avez en partie répondu à la question que je me posais, à savoir que les 814 m² que n'achète pas M. HAJJI, c'est le pourtour de la parcelle n°5.

M. GUILLON.- Cela ne l'intéresse pas.

M. CARLIN.- Cela n'intéresse pas qui ?

M. GUILLON.- M. HAJJI.

M. CARLIN.- Que va-t-on faire alors de ces 814 m² ?

M. GUILLON.- On en fera le tour !... C'est une bande de terrain dans laquelle, d'ailleurs, il y a par exemple l'entrée du lavage automobile, mais on n'en fera, à mon avis, pas grand-chose.

M. CARLIN.- Voilà !

M. GUILLON.- Mais M. HAJJI ne souhaitait pas acheter, et qu'en aurait-il fait ?... On la divise donc, et je suppose qu'après on l'entretiendra, que l'on y mettra des fleurs... Je n'en sais rien ! Mais il faudra trouver une solution.

M. CARLIN.- Oui, parce qu'en ce qui concerne ne serait-ce que l'entrée, il faudra bien... (*Suite des propos couverts par ceux de M. le Maire.*)

M. le MAIRE.- Monsieur GUILLON et Monsieur CARLIN, on me dit qu'il y avait des places de parking qui étaient prévues.

M. GUILLON.- Oui, mais pas que là-dessus.

M. le MAIRE.- Mais il y en a un peu là-dessus.

M. GUILLON.- Oui.

M. le MAIRE.- Il faut donc le dire à M. CARLIN.

M. CARLIN.- Je sais tout cela, car on a travaillé ensemble là-dessus.

M. GUILLON.- Mais ce n'est pas fait.

M. CARLIN.- D'accord.

M. GUILLON.- Je ne sais pas si l'on pourra garer beaucoup de voitures sur ces 800 mètres, car c'est vraiment une bande.

M. le MAIRE.- Ce dossier avait été engagé...

M. CARLIN.- Oui.

M. le MAIRE.- Nous l'avons poursuivi, sur celui-là, pas sur un autre, mais sur celui-là, oui.

Y a-t-il des questions particulières ?

M. ROUBY.- Ce n'est pas une question particulière, je vais simplement un peu dériver du sujet, parce que l'on est au niveau du rond-point. Quand on sort de Miramas, avec les nouveaux commerces qui se sont créés, il y a une dangerosité naissante, notamment des gens qui sortent de Miramas par le rond-point et qui tournent pour aller au tabac. Je voulais savoir si quelques réflexions avaient été menées, car on risque un jour d'avoir un grave accident, d'autant plus que la zone se développe.

M. le MAIRE.- Beaucoup travaillent depuis deux mois sur cette question, car il fallait que l'on sache si cela relevait de la Commune, du Département ou de l'Etat déclassé, etc., et nous savons maintenant.

Monsieur GUILLEMONT, puisque vous vous occupez des réseaux et des voies, pouvez-vous répondre à M. ROUBY ?

M. GUILLEMONT.- C'est un projet qui va être étudié en détail, mais de manière très large, c'est-à-dire que l'on va reprendre les problèmes d'aménagement d'entrée de ville depuis la descente du franchissement de la voie de chemin de fer jusqu'au rond-point René CASSIN, parce qu'en fait la problématique est beaucoup plus large que le fait simplement de tourner à gauche pour aller chercher le pain ou autre. Il faut reprendre un projet d'aménagement d'ensemble pour tenir

compte de l'ensemble des problématiques à régler, notamment, par exemple quelque chose qui me tient à coeur, c'est-à-dire que l'on retrouve un trottoir le long du mur qui a été construit par un équipementier qui s'occupe de voitures, car le trottoir a disparu et c'est quand même bien dommage pour la circulation des piétons.

Les services techniques nous ont proposé un réaménagement de la butte qui est du côté du canal et avant les commerces auxquels on pense tous, il y a aussi un problème paysager à traiter, etc. Il y a un ensemble de questions, et on va les traiter globalement, y compris certainement avoir une information complète et définitive sur le statut patrimonial des différents terrains qui suivent la voie.

M. ROUBY.- Je me posais une question justement à ce niveau-là, car si l'on regarde le marquage au sol, il a été modifié, et dans la mesure où vous avez cherché qui pouvait faire quoi, je suppose que cela a été modifié par une personne officielle. Mais il faudrait peut-être y faire attention, parce que si un jour il y a un accident, il y aura peut-être aussi un problème de responsabilité.

M. le MAIRE.- Monsieur ROUBY, vous avez raison d'autant plus que cela ne nous a pas échappé. L'arrivée de ces commerces a entraîné un certain nombre de déplacements piétonniers, d'une part, qui sont extrêmement dangereux, d'autre part, de voitures qui tournent à gauche en sortant de Miramas, ce qui est encore pire, puisque nous avons quelques problèmes dus au fait que sur ce réseau-là environ 15.000 véhicules par jour rentrent, dont 33 % de poids lourds.

A ce propos, nous avons, la semaine prochaine, une réunion avec la Direction des Routes du Conseil Général. J'ai alerté le Préfet, parce que l'on ne savait pas très bien qui allait pouvoir agir : il y a une différence entre être responsable d'une entrée de ville, par exemple, et avoir la capacité de changer ce qu'il y a dessous la chaussée. J'ai donc alerté les autorités, cela fait d'ailleurs plusieurs mois, nous sommes

convenus même de certains contrôles, n'est-ce pas, Commandant THOINET ?

(M. THOINET acquiesce d'un signe de tête.)

M. le MAIRE.- Et puis nous avons aussi à cette occasion –d’ailleurs, je le dis aussi, au-delà de ce dossier– discuté avec l’Etat et obtenu –je sais bien que nous ne sommes pas encore très bons sur la communication des travaux...– de la DIRMED, donc de l’Etat, la reprise enfin de la totalité du tapis routier du boulevard des Anciens Combattants qui était très attendue. Les travaux seront programmés du 11 au 15 mai de nuit, entre 20 heures et 6 heures du matin, et je pense que tous les riverains qui en avaient assez d’un pavé dégradé qui faisait un bruit sourd –combien de personnes me l’ont raconté !– vont être satisfaits, car nous allons pouvoir effectivement travailler sur les nuisances sonores, et notamment sur les risques d’accident.

Sur cette partie-là, soyez tout à fait assuré, Monsieur ROUBY, que nous y travaillons. Cependant, c’est toujours la même chose dans ce grand pays, c’est-à-dire que pour trouver le bon interlocuteur qui ordonnera les travaux, c’est souvent très compliqué, et dans la ville de Miramas, sachez une chose pour avoir discuté avec les services techniques et des plus anciens, nous sommes dans une myriade de voies qui naviguent entre la Commune, l’Etat, même au centre de la ville, le Département, l’Etat déclassé au Département sans être déclassé... On a vraiment de tout, et il va falloir d’ailleurs qu’un plan général soit fait.

M. GUILLEMONT.- Et on a toujours refusé de céder les voies à l’Intercommunalité.

M. le MAIRE.- On n’a pas cédé les voies, effectivement.

(Rires de M. le Maire.)

Sur cette question, je passe au vote. Qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l’unanimité.

N°17 - Transfert de propriété au profit du SAN Ouest Provence, de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AM N°14.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Vous avez tous noté qu'il ne s'agissait pas de maîtrise d'œuvre, Monsieur PEYRO, mais de maîtrise d'ouvrage.

M. PEYRO.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- Monsieur CARLIN ?

M. CARLIN.- Il me semble qu'il y a une ineptie dans cette délibération. Dans l'objet : « *Transfert de propriété au profit du SAN Ouest Provence, de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée section AM N°14* », et un peu plus loin est indiqué : « (...) *approuver le transfert (...) de la parcelle cadastrée (...)* ». Je veux donc savoir s'il s'agit de l'immeuble...

(M. GUILLEMONT hausse les épaules en signe d'interrogation.)

M. CARLIN.- Avez-vous vu la différence ?

M. GUILLEMONT.- Tout à fait.

M. CARLIN.- Expliquez-moi : que va-t-il être fait sur la partie où il n'y a, aujourd'hui, rien, c'est-à-dire la partie où il y a les parkings ?

M. GUILLEMONT.- C'est la parcelle avec la construction qui est dessus.

M. CARLIN.- La construction n'est qu'une partie !

M. le MAIRE.- C'est la parcelle.

M. CARLIN.- Dans le titre, pourquoi mettre « de l'immeuble » : un immeuble, pour moi, c'est ... Non ?

M. GUILLEMONT.- Je ne suis pas d'accord. L'immeuble est situé sur la parcelle.

M. CARLIN.- « Situé sur la parcelle », c'est bien ce que je dis.

M. le MAIRE.- On aurait pu le dire autrement.

M. CARLIN.- Je ne comprends pas.

M. le MAIRE.- C'est tout l'ensemble.

M. CARLIN.- Si c'est tout l'ensemble... C'est le titre qui me paraît anormal.

M. le MAIRE.- Nous sommes bien dans le cadre du CDDA, donc nous l'avons transféré au SAN, il nous reviendra...

M. CARLIN.- Ça, c'est sans problème.

M. le MAIRE.- Comme vous êtes toujours très attentif à l'explication de textes, je vous donne cette explication qui est importante pour celles et ceux qui sont autour de cette table et autour de nous, les nombreuses personnes que je remercie : il s'agit d'un contrat d'objectif pluriannuel que nous passons dans le cadre du SAN, nous reviendrons sur les montants le moment venu –il y a eu d'ailleurs un effort considérable– et nous le transférerons, nous le récupérerons après les travaux.

Sur cette question, peut-on passer au vote ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°18 - Transfert de propriété au profit du SAN Ouest Provence, de l'immeuble situé sur les parcelles cadastrées section BR N°32 et N°45, avenue Marius Chalve.

Rapporteur : M. PEYRO

Il s'agit de l'immeuble situé sur les parcelles cadastrées section BR N°32 et N°45 –c'est la même chose que tout à l'heure– avenue Marius Chalve, il s'agit du bâtiment de la Police Nationale.

(S'adressant à M. CARLIN) C'est dans le même esprit que tout à l'heure, c'est peut-être mal formulé, mais il s'agit bien de pouvoir en faire assurer la maîtrise d'ouvrage par le SAN Ouest Provence.

(Lecture du rapport.)

Je le répète : c'est donc pour le bâtiment de la Police Nationale situé sur les parcelles cadastrées section BR N°32 et N°45, avenue Marius Chalve.

M. le MAIRE.- Monsieur CARLIN ?

M. CARLIN.- Je voudrais obtenir une précision, si vous pouvez me la donner. Il est écrit : « *le SAN envisage le réaménagement du bâtiment de la Police Nationale pour l'installation de locaux administratifs* ». De quoi s'agit-il ?

M. GUILLEMONT.- C'est simplement parce que la Police est une compétence qui n'a pas été transférée au SAN.

M. CARLIN.- Que va-t-il y avoir là ?... Il est question de « locaux administratifs » ? Vous ne savez pas ?

M. GUILLEMONT.- Nous allons faire l'aménagement que nous souhaitons pour la compétence en question.

M. le MAIRE.- En fait, la réponse est très simple, Monsieur CARLIN, elle a été donnée : au SAN, il n'y a pas la compétence « Police », et donc pour faire faire les travaux, on a mis « locaux administratifs »...

M. CARLIN.- D'accord.

M. le MAIRE.- En l'occurrence, on a mis « locaux administratifs ».

En ce qui concerne le contenu, il s'agit d'une bagarre importante relative à la rénovation du cadre de vie et d'exécution des agents de la Police. D'ailleurs, nous avons appris hier du Sous-Préfet qu'il ne s'agissait pas d'un Commissariat subdivisionnaire, mais d'un poste de Police. Nous allons donc, pour notre part, mettre en place la rénovation,

ensuite nous basculons cela au SAN pour faire les travaux, et cela reviendra.

M. CARLIN.- D'accord, merci.

M. GUILLEMONT.- Hors micro.

M. le MAIRE.- On fait peser à d'autres l'investissement de la Commune.

On passe au vote : qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°19 - Transfert de propriété au profit du SAN Ouest Provence, de la parcelle cadastrée section AK N°15.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture du rapport.)

Le transfert s'effectuera « à titre gratuit », c'est cela qui avait été modifié.

M. le MAIRE.- Comme chacun le sait, les terrains de l'ancien collège MIRAMARIS, qui avaient été cédés à la Ville par le Conseil Général, vont être cédés à l'EPAD, qui dans le cadre général de l'équilibre de l'ANRU, va donc s'occuper du 1 % logement, de l'accession au logement social qui est prévue, des bâtiments, etc.. C'est donc une procédure habituelle dans le cadre de l'ANRU.

S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote : qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- J'entendais dire tout à l'heure « Pourquoi doit-on autoriser M. GERON à signer ? » : c'est parce que M. GERON le signe au titre de la Ville, et comme on s'entend bien, je vais signer au titre du SAN. C'est ce que nous allons faire, ainsi cela ira plus vite.

N°20 – Résiliation de la convention d’occupation du bâtiment sis 32, avenue du Royaume Uni (service des festivités).

Rapporteur : Mme AOUMMEUR (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur MIKAELIAN ?

M. MIKAELIAN.- Sur ce sujet, tout d'abord je me félicite que l'on quitte un local qui nous faisait...

M. le MAIRE.- Chèrement payé !

M. MIKAELIAN.- Très chèrement payé. Je crois que c'était près de 6.000 € par mois.

Cela étant dit, lors de la Commission je vous ai demandé où allait s'installer le service des festivités, ce à quoi vous avez répondu « dans un hangar », et quand je vous ai demandé à qui appartenait ce hangar, vous m'avez dit à M. Jean GAUTIER. Or, je vois dans le dossier...

M. le MAIRE.- Qu'il s'agit de Sébastien GAUTIER.

M. MIKAELIAN.- Je l'ai vu dans les décisions que vous avez prises, et je n'ai donc pas trop compris pourquoi... On vous a dit pendant la Commission que Sébastien est le fils de Georges GAUTIER, le fils (pour ceux qui travaillaient à la SNCF) de l'enclume.

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, comment doit-on prendre le mot « enclume » ? Parce que je suis un peu étonné que vous parliez...

M. MIKAELIAN.- Cela veut dire qu'il tapait fort.

M. le MAIRE.- C'est donc la tradition, parce que « l'enclume », cela veut dire autre chose ! Il y a alors une autre définition !

(Rires de l'Assemblée.)

M. le MAIRE.- Je peux vous répondre en ce qui concerne Sébastien GAUTIER.

M. MIKAELIAN.- Je n'ai pas compris, il semblait que vous ne vouliez pas dire...

M. le MAIRE.- Monsieur MIKAELIAN, en Commission, vous le savez, tout est dit. Simplement, excusez-moi de m'être trompé entre Jean et Sébastien GAUTIER. *Mea culpa*.

Par contre, on ne s'est pas trompé sur ceci : on est passé à un loyer de 6.800 € à 1.600 €, ce qui fait quand même une grande différence et qui répond à notre engagement qui était de faire des économies ; en voilà la preuve.

Peut-on passer au vote ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N°21 - Institution de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) sur un territoire de Miramas.

Rapporteur : M. GUILLON (Lecture du rapport.)

C'est surtout dû au fait qu'EDF n'a plus le monopole de la distribution de l'électricité. Vous savez que maintenant le réseau appartient à ERDF, et autrefois EDF faisait les aménagements nécessaires sur les réseaux. Par exemple, s'il fallait augmenter la puissance des transformateurs, il le faisait, et ensuite c'était payé par les gens qui se branchaient. Aujourd'hui, c'est totalement différent : chaque fois que l'on va accorder des permis de construire, lorsque ERDF nous dira qu'il faut augmenter la puissance de tel secteur, il nous dira le prix que cela coûtera et il appartiendra aux Collectivités de payer, car il ne fera plus l'avance comme le faisait EDF auparavant. On sera donc obligé de payer, mais on a le droit d'instituer cette participation qui peut servir également pour la voirie, pour les réseaux d'eau, pour l'assainissement, etc.. En fait, les Communes feront l'avance pour beaucoup de réseaux.

Cette participation sera basée sur le coefficient de SHON construite, c'est-à-dire que si l'on fait une extension de réseau qui va être valable pour, par exemple, 10.000 mètres de SHON, la personne raccordée qui aura 1.000 mètres de SHON payera 1/10^{ème}.

M. le MAIRE.- On regrette tous, c'est cela la difficulté pour EDF aujourd'hui.

On passe au vote : qui est contre ?...

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* **SERVICES TECHNIQUES**

N°22 - Rôle annulation et rôle modificatif 2008.

Rapporteur : Mme BUTI (Lecture du rapport.)

M. le MAIRE.- Je rappelle, Madame BUTI, que sur cette affaire –et je remercie M. Jean-Eudes JOFFRIN de vous accompagner– il y a aussi beaucoup d'investissements prévus, je crois, sur les prochaines années.

Mlle BUTI.- Il y a un peu plus de 600.000 € d'investissements prévus en deux tranches, afin d'améliorer la qualité du réseau actuel d'irrigation.

M. le MAIRE.- C'est important dans la gestion de l'eau, l'eau qui devient, comme chacun le sait, un bien très précieux pour les années futures. Je pense que les Miramasséens seront très heureux de l'apprendre.

Je passe au vote sur cette question qui a été votée à l'unanimité par la Commission Irrigation.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE.- Avant d'arriver à la liste des décisions du Maire, je voulais simplement vous communiquer une chose qui était importante, puisqu'elle nous était souvent portée ici, et nous l'avons votée à l'unanimité au Conseil syndical du SAN il y a quelques semaines : nous sommes heureux de dire qu'à notre initiative... Je dois dire que personnellement (je n'aime pas beaucoup le faire...), j'étais intervenu au

nom des Maires du SAN Ouest Provence au Conseil syndical en décembre, et nous avons accepté à ce moment-là d'approuver le budget primitif à condition qu'il y ait une renégociation au mois de février. Cette renégociation a eu lieu, sur des bases qui étaient les nôtres, et sur lesquelles nous n'avons pas souhaité communiquer tant que nous n'avions pas de résultats probants.

Je remercie le Président du SAN Ouest Provence, Bernard GRANIE, d'avoir accepté, et je vous annonce donc que la Ville de Miramas percevra dès 2009 plus de 708.000 € de dotations supplémentaires, dotations garanties et non pas facultatives, c'est-à-dire qu'elles entrent directement et définitivement dans les comptes de la Commune. Cette dotation supplémentaire va continuer de s'accroître dans un processus qui est tout à fait nouveau au SAN, puisque –et nous avons poussé à cela– elle sera augmentée de 86.000 € environ chaque année, et elle dépassera le million d'euros pour la Ville de Miramas en 2013.

Je précise que ce million d'euros s'ajoute à la dotation annuelle de fonctionnement de 15,3 M€ en 2008.

Je rappelle qu'au-delà de cela –et dans quelques semaines nous vous communiquerons les éléments– nous avons aussi obtenu une augmentation très importante des investissements sur la Ville de Miramas, certes, aidée par les Collectivités locales, mais qui représentera environ 6 M€ par an, ce qui est un investissement considérable supplémentaire –je crois que chacun le reconnaîtra– et qui est conforme au choix qui fut le nôtre de demander au SAN et à l'ensemble des mairies –car ce budget se fait avec l'ensemble des mairies et il fallait donc négocier avec l'ensemble des Maires– de permettre enfin à Miramas d'obtenir ce que nous avons souhaité et annoncé lors de notre élection, c'est-à-dire une augmentation très importante des dotations de solidarité de fonctionnement garanties sur les investissements.

Nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble sur les investissements, mais je tenais à le dire aujourd'hui, puisque cela a été voté à l'unanimité des participants.

M. MIKAELIAN.- Je crois comme tous les élus ici et dans l'intérêt des Miramasséens, que l'on ne peut que se féliciter de ces 700.000 € supplémentaires accordés par le SAN. C'est bien, tant mieux, sinon que les critères d'attribution de cette allocation supplémentaire, qui vient du surplus de la taxe professionnelle, ont été modifiés. Ce qui fait que Miramas va percevoir –et c'est bien– 700.000 € de plus pendant que Fos va recevoir 1.138.000 €, Fos qui, je le rappelle, a 10.000 habitants et n'est pas la moins riche des villes du SAN et du département. Tant mieux donc pour Miramas, tant mieux si vous avez bien négocié, Monsieur le Maire, mais il faut savoir « raison garder » et regarder l'écart qui existe encore pour que nous arrivions à quelque chose d'équitable pour les gens, qu'ils soient Istréens, Fosséens, Port-Saint-Louisiens, ou Miramasséens.

M. le MAIRE.- Je ne reviendrai pas sur le contenu, mais je répondrai après sur, notamment, les critères, parce qu'ils sont connus et sont inscrits dans le marbre au SAN.

Mme DUMAS.- Je ne savais pas comment arriver à placer mon intervention...

M. le MAIRE.- Ainsi, c'est fait.

Mme DUMAS.- Vous venez de parler de sommes colossales qui me semblent importantes effectivement. Le journal du pays salonnais titrait récemment « 100 M€ d'investissements sur la ville », on peut s'en réjouir, et je dirai que tout cela va très bien, mais il ne faut quand même pas oublier pour autant l'existant. En existant nous avons la chance de disposer du Centre de Santé Mutualiste, ce n'est pas le cas de toutes les communes, nous en mesurons les effets positifs plus particulièrement en cette période où la santé a un coût de plus en plus élevé, la crise n'arrange pas les choses. Nombreux sont les Miramasséens qui de par cet outil précieux parviennent encore à consulter les médecins en général

et les spécialistes en particulier. Le Centre de Santé existe, il fut l'objet d'une grande bataille politique. Il faut en mesurer tous les avantages et ne pas laisser perdurer la situation de ces derniers mois. En effet, les vitres sont cassées, la porte d'entrée est en planches depuis plusieurs mois, et les peintures auraient besoin d'être rafraîchies. Ce projet de réhabilitation ne coûterait pas des millions d'euros, et aurait largement sa place dans un programme social de gauche qui devrait en faire un équipement phare de la ville. En outre, je souhaite souligner aussi les conditions de travail des employés, notamment des secrétaires qui sont dans le hall, dans la pénombre depuis quelques mois : si elles vont dans leur bureau, elles ne voient plus la lumière du jour, puisque les vitres sont scotchées. Cela devient donc très compliqué.

Nous étions ensemble lors de nos campagnes respectives dans ces locaux, nous avons tous pris des engagements concernant le Centre de Santé, je crois que l'heure est venue d'agir, parce que ce Centre de Santé va très mal.

M. le MAIRE.- Madame, vous me faites un très grand plaisir, surtout de parler de ce dossier que nous suivons avec le Dr JOFFRIN notamment, sur ces questions de santé. Mais tout d'abord, je voudrais répondre à M. MIKAELIAN. C'est vrai que lorsque l'on apporte 80 % de la taxe professionnelle et que l'on vit –si je me mettais à la place d'un Fosséen– dans les conditions dans lesquelles... Cette ville côtoie toute l'industrie sidérurgique et avec toutes les nuisances et aussi les avantages que cela apporte, je pense donc qu'en changeant les critères comme nous l'avons fait, certes, à la marge, mais en commençant avec le Maire de Port-Saint-Louis, Jean-Marc CHARRIER, c'est-à-dire à imposer une dotation qui passe aussi sur la question non pas du nombre d'élèves, mais celle du nombre de logements sociaux, nous avons amorcé –et je le pense sincèrement– le sens d'une histoire nouvelle.

Nous sommes encore loin de l'objectif, même si celui-ci peut arriver beaucoup plus vite que prévu, notamment par la modification par

l'Etat des règles des Communautés urbaines ou des SAN. Aujourd'hui, ni Bernard GRANIE, ni moi-même, ni aucun d'entre nous ici, ne sait ce que vont devenir les intercommunalités, et à tel point, que l'on soit de droite ou de gauche, tout le monde, à part quelques « énergumènes » élus, est dans la crainte la plus totale.

Malgré cette crainte, Madame DUMAS, quatre mois environ après notre arrivée, le Centre de Santé Mutualiste de Miramas est le seul Centre qui a obtenu une subvention d'équipement et de travaux. Je vous le dis, je pensais l'avoir fait, mais j'ai peut-être oublié.

Mme DUMAS.- Tout à fait.

M. le MAIRE.- Avec la Présidente, nous avons travaillé sur ce dossier qui a obtenu –de mémoire, mais je corrigerai au prochain Conseil municipal– 25.000 € du Conseil Général dans le cadre de l'aide aux Centres de Santé, ce qui est extrêmement rare, puisque la fédération qui gère ce Centre de Santé –je me souviens en avoir longuement discuté avec l'un des docteurs qui est un ami– perçoit une subvention de fonctionnement. Il a donc été décidé au Conseil Général, quatre ou cinq mois après notre arrivée, une subvention de 25.000 €.

La porte à laquelle vous faites allusion, et qui est depuis un mois et demi cassée, a été vandalisée. Nous travaillons donc actuellement, avec Jean GUILLON notamment, sur la réhabilitation de Molière II ; il y avait un projet de construction que beaucoup connaissent et qui va se faire à côté du Centre de Santé.

Nous avons travaillé en réunissant les trois entités sur cette question, c'est-à-dire le bailleur social (FAMILLE ET PROVENCE), le privé qui construisait les logements et le Centre de Santé pour voir comment il était possible de réaménager les parkings, l'accès au Centre de santé, afin de voir les problèmes de sécurité.

Je suis heureux de vous le dire, Madame, bien que je pense que l'on n'en fera pas suffisamment encore. Je vous donnerai la

délibération de la subvention, et la Présidente du Centre de Santé Mutualiste... D'ailleurs, on a oublié de le dire, donc si la presse veut aller les rencontrer... Excusez-moi, on ne communique pas toujours sur ce que l'on obtient, parce que l'on est tellement épris de l'avenir que l'on en oublie le côté local. Merci.

M. MIKAELIAN (d'un ton amical).- Monsieur le Maire, vous venez d'indiquer à la presse ce qu'elle doit écrire !

M. LE MAIRE.- Absolument !

M. MIKAELIAN.- Et la liberté de la presse, alors ?...

(Rires de M. le Maire.)

*** Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 17 février 2009 et le 15 avril 2009.**

(Acte est donné des décisions prises par M. le Maire depuis le dernier Conseil municipal)

M. le MAIRE.- Voilà l'ensemble des décisions.

Je crois, Monsieur MIKAELIAN, être dans les temps afin que vous puissiez aller voir le match de football, à tout le moins le début de la première mi-temps.

Mesdames et Messieurs, et chers collègues, je vous remercie, et je lève la séance.

La séance est levée à 21 heures.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL